

Le département de Shizuoka a lancé une politique de design universel en 1999, considérée depuis comme une des politiques prioritaires du département. Cette politique vise à mettre en place un cadre de vie (équipements, produits et systèmes d'information) accessible à tous, que ce soit les personnes à mobilité réduite ou les résidents étrangers. Elle prend également en considération le problème de vieillissement de la population au Japon. En effet, la part des personnes âgées de plus de soixante ans continuerait à augmenter pour représenter en 2030 environ 40 % de la population totale. Le design universel pourrait donc apporter une réponse aux besoins croissants d'une meilleure accessibilité dans cette société vieillissante.

Au cours de la conférence, plusieurs exemples concrets du design universel, intégré dans les services du département de Shizuoka offerts aux citoyens, ont été présentés. L'enveloppe utilisée pour la correspondance porte le logo du département imprimé en relief, ce qui permet aux non-voyants de reconnaître le courrier adressé par l'administration départementale. Le contraste entre le fond et le texte a été étudié pour faciliter la lecture des coordonnées de l'Hôtel du département, figurant sur l'enveloppe, par les personnes mal voyantes.

L'hôpital départemental a pour sa part adopté un nouveau design pour sa signalétique, en privilégiant des couleurs vives et des polices de caractère de grande taille, facilement lisibles. Par ailleurs, un numéro a été attribué à chaque service de soin. Les personnes âgées et les ressortissants étrangers ne parlant pas le japonais peuvent se rendre eux aussi à un service, sans difficulté particulière, en suivant le numéro du service indiqué sur la signalétique.

Le département de Shizuoka a par ailleurs aménagé des logements sociaux accessibles aux personnes à mobilité réduite. Ceux qui se déplacent en fauteuil roulant peuvent sortir à l'extérieur en toute sécurité par la porte large du balcon de leur logement situé au rez-de-chaussée, qui donne sur une rampe d'accès. Ces habitations sont également équipées d'un évier de cuisine dont la hauteur est réglable.

Le concept du design universel a été également appliqué aux équipements publics et commerciaux. Les dalles podotactiles sur les trottoirs accroissent la sécurité des personnes aveugles et mal voyantes. Certains supermarchés ont aménagé des toilettes faciles d'accès et

d'utilisation, en particulier aux personnes en fauteuil roulant ou accompagnées de leurs enfants en bas âge.

Le design universel intéresse en outre des petites et moyennes entreprises implantées dans le département. Un fabricant de meubles a ainsi conçu et commercialisé des meubles respectant les aptitudes du plus grand nombre des utilisateurs.

De nombreuses questions ont été posées à Madame SUZUKI après sa conférence. Elles portaient par exemple sur l'existence d'autres collectivités territoriales japonaises qui mettaient en œuvre la politique de design universel ou sur l'installation d'équipements conçus selon le concept de design universel dans des immeubles existants. Un auditeur a dit que les collectivités territoriales françaises pourraient elles aussi appliquer les principes du design universel, puisque ce dernier correspondait au besoin du temps, à certaines de leurs interventions.

Madame SUZUKI a par ailleurs profité de son déplacement à Montpellier pour s'entretenir avec des responsables de la Communauté d'agglomération de Montpellier sur le design urbain et pour effectuer une visite technique sur le site du tramway montpellierain. Cette visite lui a permis d'observer de nombreux équipements à l'intérieur du matériel roulant et dans les stations : les barres de maintien de diverses hauteurs tenant compte de la différence de taille des voyageurs, l'afficheur et l'annonce sonore dans les voitures, ainsi que les rampes d'accès des quais pour faciliter l'accès des personnes âgées et des personnes handicapées.